



Société française d'héraldique & de sigillographie

Titre	Le pennon héraldique des Cossé-Brissac : l'ivresse d'une Maison
Auteur	Clément SAVARY
Publié dans	<i>Revue française d'héraldique et de sigillographie - Études en ligne</i>
Date de publication	juin 2018
Pages	17 p.
Dépôt légal	ISSN 2606-3972 (2 ^e trimestre 2018)
Copy right	Société française d'héraldique et de sigillographie, 60, rue des Francs-Bourgeois, 75003 Paris, France
Directeur de la publication	Jean-Luc Chassel

Pour citer cet article Clément SAVARY, « Le pennon héraldique des Cossé-Brissac : l'ivresse d'une Maison », *Revue française d'héraldique et de sigillographie – Études en ligne*, 2018-2, juin 2018, 17 p.

http://sfhs-rfhs.fr/wp-content/PDF/articles/RFHS_W_2018_002.pdf

**REVUE FRANÇAISE D'HÉRALDIQUE
ET DE SIGILLOGRAPHIE**

Adresse de la rédaction : 60, rue des Francs-Bourgeois, 75141 Paris Cedex 03

Directeur : Jean-Luc Chassel

Rédacteurs en chef : Caroline Simonet et Arnaud Baudin

Comité de rédaction : Clément Blanc-Riehl, Arnaud Baudin, Pierre Couhault,
Jean-Luc Chassel, Dominique Delgrange, Hélène Loyau, Nicolas Vernot

Comité de lecture : Ghislain Brunel (Archives nationales), Jean-Luc Chassel (université Paris-Nanterre),
Marc Gil (université Charles-de-Gaulle-Lille III), Laurent Hablot (EPHE), Laurent Macé (université
Toulouse-Jean-Jaurès), Christophe Maneuvrier (université de Caen), Christian de Mérindol (musée
national des Monuments français), Marie-Adélaïde Nielen (Archives nationales),
Michel Pastoureau (EPHE), Michel Popoff (BnF), Inès Villela-Petit (BnF)

ISSN 1158-3355

et

**REVUE FRANÇAISE D'HÉRALDIQUE
ET DE SIGILLOGRAPHIE
ÉTUDES EN LIGNE**

ISSN 2006-3972

© Société française d'héraldique et de sigillographie

SIRET 433 869 757 00016

Le pennon héraldique des Cossé-Brissac L'ivresse d'une Maison

Clément SAVARY

« Une maison plus illustre qu'antique »¹ : c'est souvent ainsi que la maison de Cossé-Brissac est décrite. Ce n'est en effet qu'au XIV^e siècle que débute la généalogie assurée de cette famille de petits seigneurs issus de Cossé-en-Champagne, aux confins du Maine et de l'Anjou. Leur ascension commence à l'aube du XVI^e siècle, grâce à leur parenté avec les Gouffier qui leur ouvre les portes de la Cour. En 1502 ils achètent la seigneurie de Brissac. Cette absence de l'histoire médiévale explique probablement la carence d'études héraldiques concernant cette famille. Celles-ci sont souvent, au XIX^e siècle, des études sigillographiques. Or cette famille n'a pas laissé, à notre connaissance, d'archives suffisamment anciennes pour susciter ce genre d'étude. D'autre part, l'habitude de porter les armes pleines chez les aînés, et de simples lambels chez les cadets, aux XVII^e et XVIII^e siècle, a permis à beaucoup d'historiens de réduire la question héraldique de cette famille à celles de leurs armes propres, *de sable à trois fasces denchées d'or*. Or, une observation plus précise de la production emblématique de cette famille fait apparaître des objets inattendus qui ont jusqu'à présent peu retenu l'attention. C'est sur eux que je vous propose de nous pencher ici².

Un premier exemple d'écartelé existe dès le XVI^e siècle. Il s'agit de celui porté par un cadet, le maréchal Artus de Cossé, comte de Secondigny (*voir annexe I*). Souvent reproduites par la gravure ou le dessin (*fig. 1*), mais aussi sur des monuments (*fig. 4*)³, ces armes sont toujours identiques. Elles présentent aux 1 et 4 les armes des Cossé, au 2 celles des Charno, famille de la grand-mère paternelle, au 3 celles des Gouffier, famille maternelle, et *sur-le-tout* celles des Montmorency, famille de la grand-mère maternelle. Il s'agit donc de la réunion des armes des quatre aïeux du maréchal, avec une accentuation particulière sur les armes dynastiques, répétées deux fois, et sur le quartier le plus prestigieux, celui des Montmorency. Cette combinaison restera unique dans la famille, elle ne connaîtra pas de postérité.

1. L'expression - qui connaît des variantes - est reprise dans Régis VALETTE, *Catalogue de la noblesse française au XXI^e siècle*, Paris, 2002, p. 68.

2. Cet article présente la communication de l'auteur prononcée devant la Société française d'héraldique et de sigillographie le 20 avril 2017.

3. Bas-relief de marbre blanc conservé dans la grande galerie du château de Brissac (Maine-et-Loire) qui fut longtemps attribué au tombeau du maréchal. L'absence du collier de l'ordre du Saint Esprit dont il fut chevalier en 1578 contredit cette tradition : cet objet se place plutôt entre 1555, date de sa réception à l'ordre de Saint Michel, et 1567, date de son ascension au maréchalat, dont les bâtons sont eux aussi absents. Peut-être faut-il le rapprocher d'un décor de tombeau pour sa première épouse, Françoise du Bouchet.

CLÉMENT SAVARY



1. Écartelé Artus de Cossé (*Recueil de tous les chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, par le seigneur de Valles*, 1631, BnF, ms. fr. 2769, f°24 - détail)

© Bibliothèque nationale de France, Paris

Un demi-siècle plus tard apparaissent des réunions de quartiers bien différentes, par leur nombre et par leur signification. Il s'agit de pennons généalogiques⁴, la plupart récurrents, dont nous connaissons aujourd'hui quatre exemples anciens.

Le premier (*fig. 2a*), et le plus complet, se trouve peint au plafond de la chambre de la maréchale de La Meilleraye, Marie de Cossé, au palais de l'Arsenal à Paris. Malgré le démontage des boiseries, ce décor ne fut pas modifié.



2a



2b

2a. Pennon généalogique de Marie Cossé, maréchale de La Meilleraye

2b. Écu aux armes de Charles de La Meilleraye, aux côtés du pennon de Marie Cossé.
(Paris, Palais de l'Arsenal, plafond de la chambre de Marie Cossé - détails)

© Bibliothèque de l'Arsenal, Paris

4. « Est en termes de Blason un Escu rempli de diverses alliances des Maisons desquelles un Gentilhomme est descendu, qui sert à faire ses preuves de Noblesse » (Antoine FURETIERE, *Dictionnaire Universel*, La Haye, 1690, article « Pennon »).

Le deuxième (*fig. 3*) est une plaque de marbre sculptée conservée au château de Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire), au-dessus de la porte extérieure du second escalier octogonal. Sa forme et sa disposition le rapprochent du quatrième exemple, sans qu'il puisse y être rattaché. Il pourrait s'agir d'un fragment d'un autre tombeau dont nous ne connaissons pas l'apparence. La présence de deux cordons suggère peut-être une cordelière.



3. Plaque en marbre ornant l'escalier octogonal du château de Montreuil-Bellay.

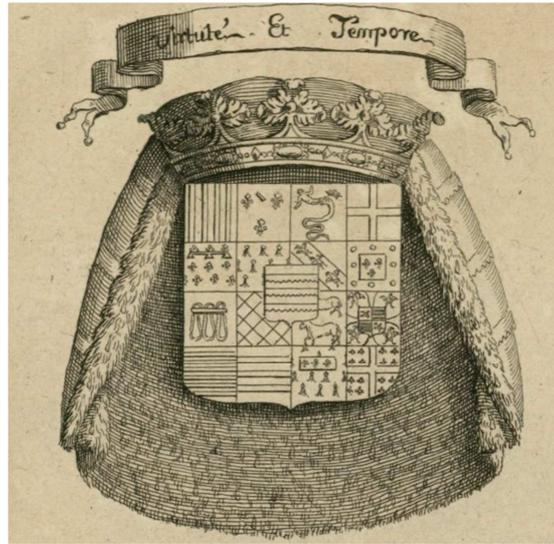
© Château de Montreuil-Bellay

Le troisième (*fig. 4*) est une composition de grand format, sculptée dans le tuffeau au-dessus des portes du vestibule du château de Brissac.

La quatrième (*fig. 5*) était une plaque de marbre qui ornait le carditaphe de Louis de Cossé, duc de Brissac, qui se trouvait dans la chapelle d'Orléans du couvent des Célestins de Paris et qui nous est connue par une gravure d'après le dessin de Gaignières.



4



5

4. Ornement du vestibule du château de Brissac.

5. Plaque ornant le carditaphe de Louis Cossé (Recueil. Gravures de tombeaux conservées avec les dessins de la collection Gaignières, BnF, réserve PE-11 (B), p.14 - détail).

Tous droits réservés

Revenons au premier exemple (*fig. 2a*). Il compte trente-trois quartiers, dans un écu parti de 7 et coupé de 3 : au 1 Brienne-Beaumont, 2 Aragon, 3 *première maison capétienne d'Anjou*, 4 Bretagne, 5 maison capétienne d'Evreux, 6 du Chastel, 7 *Modène-Este*, 8 Visconti, 9 Angleterre, 10 Auvergne, 11 Craon, 12 Malestroit, 13 Le Sueur d'Esquetot, 14 *maison capétienne de Touraine*, 15 maison capétienne de Dreux, 16 *contre-écartelé Montfort-Laval*, 17 (Bressuire), 18 *Gonzague*, 19 *Médicis*, 20 Savoie, 21 Acigné, 22 La Rochefoucauld, 23 Montmorency, 24 Champagne, 25 Melun, 26 *seconde maison capétienne d'Anjou*, 27 Gouffier, 28 *maison capétienne d'Alençon*, 29 Ragueuel, 30 Chateaugiron, 31 Rohan, 32 Léon, sur-le-tout Cossé.

Ce pennon est choisi pour référence car il contient presque l'ensemble des quartiers que les autres exemples que nous avons identifié contiennent, en moins grand nombre. Ceux de Brissac et de Montreuil-Bellay comprennent aussi un quartier Estouteville.

Une fois ces quartiers identifiés, il s'agit de comprendre de quelle manière ils se rattachent aux Cossé-Brissac du XVII^e siècle. L'italique dans le blasonnement *supra* marque les quartiers problématiques dont il sera question ensuite. Nous chercherons alors à comprendre les raisons de ce choix, puis nous nous attacherons à identifier les commanditaires de ces pennons. Enfin nous étudierons la postérité de ces choix dans l'emblématique de cette famille.

Ces quartiers se répartissent entre quatre ensembles : un groupe breton, un groupe francilien étendu, un groupe capétien, et un groupe italien. Les exceptions à cette répartition sont les alliances directes des Cossé, par lesquelles ces ancêtres prestigieux peuvent être rattachés.

Sur les quatre mariages du XVI^e et du début du XVII^e siècle, deux seuls suffisent à retrouver cette ascendance (*voir annexe I*). Il s'agit des ancêtres de Judith d'Acigné et de Charlotte Gouffier, ou plus précisément, de sa mère, Philippe de Montmonrency. En effet, Charlotte d'Esquetot, quoique d'une bonne famille normande influente dans l'armée, n'offre pas d'ancêtres aussi prestigieux que sa belle-mère ou sa belle-fille. Quant au père de Guyonne Ruellan, il fit une grande fortune dans la ferme-générale de Bretagne, mais était issu d'un milieu très modeste.

Ce sont donc deux rameaux particuliers qui furent choisis⁵. Parmi les ancêtres de Judith d'Acigné, un rameau est illustré par quatre écus : ceux des du Châtel, des Raguenel, des Malestroit et des Chateaugiron (*voir annexe II*). Cette concentration rappelle que c'est grâce à cette branche que fut réuni entre les mains des Brissac un important domaine foncier en Bretagne, comptant les terres de Chateaugiron, Malestroit, Montejean, Acigné, en plus du prestige de ces maisons.

Afin de composer l'ascendance française, un ouvrage a visiblement servi de source. Il s'agit de l'*Histoire généalogique de la maison de Montmorency* de Duchesne⁶. Cet ouvrage présente des tableaux retraçant des ascendances choisies, qui contiennent toutes les familles prestigieuses mais lointaines contenues dans le pennon. On y trouve aussi des erreurs. Ainsi l'ouvrage indique que Guy II de Laval serait le fils de Rortrude d'Alençon. Or la généalogie moderne considère qu'il descend du premier mariage de son père avec Berthe de Tosny (*voir annexe IV*). Ainsi, une recherche généalogique contemporaine donnerait des résultats différents de ce que les généalogistes du XVII^e pensaient savoir. Ce cas nous offre une clef pour comprendre le groupe des ascendances capétiennes.

Si l'on s'en tient aux armes présentées dans ce premier pennon, il serait possible de croire que leur auteur prétendait descendre de plusieurs branches de la maison de France. Or cette ascendance n'est pas avérée. Il n'est pas possible de trouver un lien direct entre les Cossé-Brissac et les Capétiens d'Anjou, d'Alençon, de Touraine-Bourgogne. Seuls les comtes d'Évreux et de Dreux sont rattachés généalogiquement (*voir annexes III et VII*).

Cependant, l'exemple précédent nous montre que l'ouvrage de Duchesne indiquait clairement un lien avec une famille de seigneur d'Alençon au X^e siècle. Or l'héraldique de ces familles éteintes très tôt est souvent inconnue. Il est donc possible d'imaginer que la présence des armes de la branche capétienne d'Alençon ne serait pas une fausse prétention mais une manière de faire figurer cette ascendance qui ne possède pas d'armes connues, en les remplaçant par des armes associées par tous à cette même ville. Cet emploi d'armes de substitution se répète avec celles des deux maisons capétiennes d'Anjou. En effet, l'*Histoire généalogique de la maison de Montmorency* souligne le lien avec les comtes d'Anjou de la maison ingelgerienne (*voir annexe VIII*). Cette substitution se retrouve encore avec le contre-écartelé des Montfort-Laval, dont les Brissac ne descendent pas. Mais l'ouvrage indique dans son titre même le lien entre les Montmorency et les Laval. Il est donc possible que l'auteur de cette composition ait choisi les armes modernes des seigneurs de Laval, bien identifiables, plutôt que les armes plus obscures, qui lui étaient peut-être inconnues, de la première maison de Laval.

Cette ascendance angevine est soulignée par quatre fois, avec les armes de Brienne, de Champagne et d'Anjou (*voir annexe V*). Cette insistance sur ce rameau est une incitation à se pencher plus spécialement sur cette partie de la famille. Or, les planches généalogiques concernées mettent en avant le lien entre ces ancêtres et les différents rois de Jérusalem, tant par les Anjou que les Brienne.

Cela nous offre une nouvelle clef de lecture de ces quartiers problématiques. Si certains sont des armes de substitution, d'autres sont des quartiers à *enquerre*. Et cela explique la présence sur tous les pennons du corpus du quartier Brienne en première place, avant ceux de France, de Bretagne et d'Aragon. Il attire l'attention sur lui par cette mise en valeur qui ne semble pas convenir à cette ascendance d'un prestige relatif. Mais il est la clef qui permet de se lier aux rois de Jérusalem, qu'il serait présomptueux de faire paraître directement sur le pennon des Cossé.

5. Leur filiation est détaillée dans les annexes II à VI.

6. André DUCHESNE, *Histoire généalogique de la maison de Montmorency et de Laval*, Paris, 1624.

Revue française d'héraldique et de sigillographie – Études en ligne – 2018-2

© Société française d'héraldique et de sigillographie, Paris, 2018

Cette logique se retrouve aussi avec le quartier Craon (*voir annexe IX*). La planche généalogique qui détaille cette ascendance ouvre la lignée ascendante vers Charlemagne.

Une dernière catégorie de quartiers reste à étudier, celles des maisons italiennes. Parmi elles, la généalogie contemporaine permet de trouver un lien, très lointain, avec la maison d'Este, du temps des Guelfes. Ce lien est cependant absent des généalogies alors publiées, aussi il ne nous semble pas qu'il faille le retenir comme valide. La présence des armes de Savoie peut se justifier par les ducs de Bretagne, dont une duchesse, Béatrice Plantagenêt, était la petite-fille de Geneviève de Savoie. Mais là encore se pose la question de la possibilité de connaître une telle ascendance, remontant au XIII^e siècle. N'ayant pu identifier les sources généalogiques bretonnes employées, il semble falloir rester prudent.

L'autre ascendance vérifiée est celles de Visconti, par le mariage en 1411 de Bonne Visconti et de Guillaume de Rohan-Montauban. Ce quartier sera largement repris parmi la descendance bretonne du couple⁷, dont les Brissac, qui font partie des dernières occurrences de cette tradition.

Les deux autres quartiers, ceux des Gonzague - dans leur forme postérieure à 1530 - et des Médicis, ne peuvent aucunement se rattacher à l'ascendance des Brissac. Il semble qu'il faille pour comprendre leur présence se référer à une tradition familiale qui a longtemps voulu que les Cossé ne soient pas une famille angevine mais italienne, les Cossa, venus en France avec le roi René après l'échec de la reconquête napolitaine. Cette hypothèse était alors renforcée par la présence de documents familiaux de ces Cossa dans les archives des Cossé. Nous savons aujourd'hui que leur présence s'explique par l'alliance sans postérité d'une Cossa avec un Cossé⁸. Mais cette hypothèse avait fait prétendre aux Cossé une ascendance italienne qui explique la présence de grandes familles italiennes dans ce pennon, ascendance alors invérifiable mais plausible.

Qui peut être à l'origine de cette ambitieuse démonstration héraldique ? Le choix des quartiers n'est pas possible avant le mariage de Charles II avec Judith d'Acigné. Il ne semble pas probable après le mariage de Louis de Cossé avec Marguerite de Gondi-Retz, qui eut offert de nombreux quartiers prestigieux qui sont absents. Il faut donc se pencher sur la génération des enfants de François de Cossé. Son fils Louis fut honoré par un monument de cœur qui comprenait un des deux pennons du corpus qui soit identifié avec précision. Or ce monument ne fut pas élevé par sa veuve ou d'après son testament, mais par son beau-frère, le maréchal de La Meilleraye, dont l'épouse, Marie de Cossé, avait fait orner le plafond de sa chambre du pennon le plus complet que nous connaissions (*fig. 2a*).

Les *Mémoires* de Saint-Simon, parent de la famille par le mariage de sa demi-sœur avec le fils de Louis de Cossé, nous offrent un portrait de cette femme :

« Ma sœur était à Brissac avec la maréchale de La Meilleraye, tante paternelle de son mari, extrêmement glorieuse et folle surtout de sa maison. Elle promenait souvent Mme de Brissac dans une galerie où les trois maréchaux étaient peints avec le célèbre comte de Brissac, fils aîné du premier des trois, et autres ancêtres de parure, que la généalogie aurait peine à montrer.

La maréchale admirait ces grands hommes, les saluait et leur faisait faire des révérences par sa nièce. Elle qui était jeune et plaisante avec de l'esprit, se voulut divertir au milieu de l'ennui qu'elle éprouvait à Brissac, et tout à coup se mit à dire

7. Laurent HABLOT, « La mémoire héraldique des Visconti dans la France du XV^e siècle » dans Matteo FERRARI (dir.), *L'arme segreta. Araldica e storia dell'arte nel medioevo (secoli XIII-XV)*, Florence, 2015, p. 267-283.

8. Georges MARTIN, *Généalogie de la Maison de Cossé-Brissac*, Lyon, 1987.

à la maréchale :

- “ Ma tante, voyez donc cette bonne tête ! Il a l'air de ces anciens princes d'Italie, et je pense que si vous cherchiez bien, il se trouverait qu'il l'a été.

- Mais que vous avez d'esprit et de goût, ma nièce ! S'écria la maréchale ; je pense en vérité que vous avez raison ”. Elle regarde ce vieux portrait, l'examine, ou en fait le semblant, et tout aussitôt déclare le bonhomme un ancien prince d'Italie, et se hâte d'aller apprendre cette découverte à son neveu qui n'en fit que rire »⁹.

Au-delà de l'anecdote, cet extrait nous offre le portrait d'une femme qui semble très préoccupée de la grandeur de sa famille, bien plus que de celle dans laquelle elle est entrée par mariage. C'est l'impression qu'offre le pennon de son appartement de l'Arsenal, où l'écu aux armes de son mari est écrasé par le pennon surchargé qui lui est accolé (*fig. 2b*).

Cette personnalité et les circonstances de la création des deux pennons dont nous connaissons la provenance, semblent être des indices suffisants pour proposer la maréchale de La Meilleraye comme auteur ou du moins inspiratrice de cette démonstration dynastique. Marie de Cossé joua un rôle important dans l'histoire de cette famille à Paris autour de 1700 puisqu'elle fit bâtir l'hôtel de Cossé, rue des Saints-Pères, qu'occupèrent ses neveux, à qui elle avait légué sa fortune. C'est la cause de l'installation de cette famille sur la rive gauche, d'où elle ne partira pas avant la fin de l'Ancien Régime. D'autre part les traces de cet héritage se retrouvent par de nombreux objets dans les inventaires des demeures de la famille, à Paris et à Brissac même.

Le texte de Saint-Simon, auquel il n'a pas été porté assez d'attention jusqu'à présent, nous offre quelques autres informations intéressantes :

« De son mariage il [le père de Saint-Simon] n'eut qu'une fille unique parfaitement belle et sage, qu'il maria au duc de Brissac, frère de la dernière maréchale de Villeroy. Ce fut elle qui, sans y penser, affubla MM. de Brissac de ce bonnet qu'ils ont mis, et, à leur exemple, que MM. de La Trémoille et de Luxembourg ont imité depuis, et avec autant de raison les uns que les autres ».

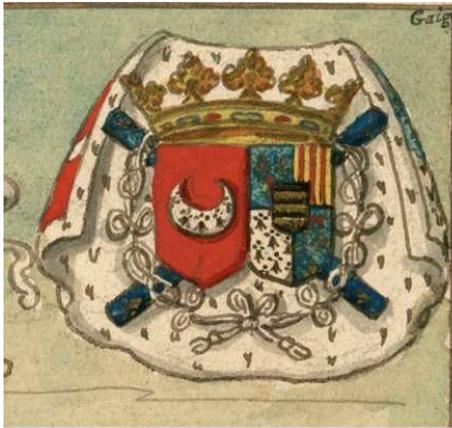
Or la vérification dans un vaste corpus des armes des ducs et pairs de France confirme l'observation du mémorialiste. En effet, seuls les Brissac, les La Trémoille et les Montmorency portent ce bonnet rouge bombé aux deux extrémités et légèrement incurvé au centre. Il semble donc possible de regarder avec sérieux l'origine de cette pratique que propose Saint-Simon.

Cependant, un pareil déploiement est difficilement compatible avec l'usage d'une emblématique héraldique de petit format. Ainsi, la maréchale elle-même emploie-t-elle des versions réduites de ce pennon. Nous trouvons par exemple trace dès 1656 chez Montcornet ou plus tard chez Gaignières (*fig. 6a et 6b*) d'un petit écartelé, opposant en 1 et 4 ou 2 et 3, d'un côté Aragon et Bretagne, et de l'autre Bourbon et la première maison capétienne d'Anjou, *sur-le-tout* de Cossé. Il s'agit de la restriction du pennon aux quartiers les plus prestigieux, toujours mis en avant en première position dans les différents pennons. Ils affirment d'abord le lien avec la maison royale et l'ascendance angevine, ainsi que les importantes possessions en Bretagne et en Anjou.

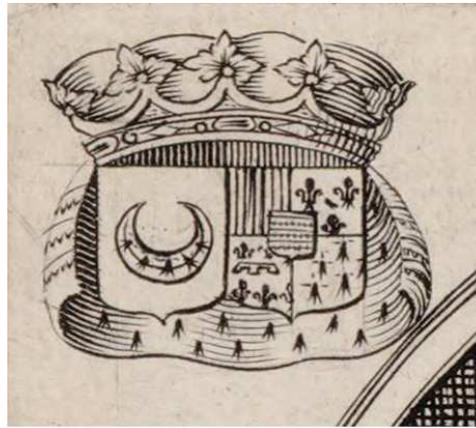
La présence moins attendue du quartier d'Aragon peut être perçue comme un lien avec les

9. Adolphe CHERUEL (éd.), *Mémoires complets et authentiques du duc de Saint-Simon*, 20 vol., Paris, 1856-1858, vol. 1, p. 77.

armes du roi René, modèle évident de la composition du vestibule du château de Brissac (fig. 4), voire avec la supposée ascendance napolitaine des Cossa. Cette composition n'est pas sans faire penser à l'écartelé que les La Trémoille et des Rohan-Guéméné employaient au XVII^e siècle.

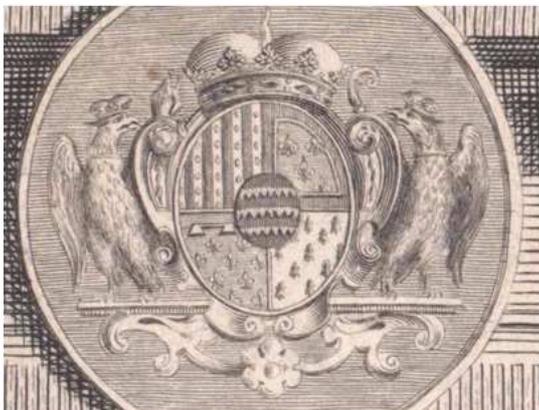


6a



6b

6a et b. *Petit écartelé Cossé-Brissac*,
par Gaignières à gauche (*Vue du château de Montreuil-Bellay*, vers 1700 - détail)
et par Montcornet à droite (*Portrait gravé de Marie Cossé*, 1656 - détail).
Tous droits réservés



7a



7b

7a. *Petit écartelé Cossé-Brissac autour de 1715-1750*,
par Marie-Anne-Hyacinthe Hortemels, *Portrait gravé d'Emmanuel-Timoléon de Cossé-Brissac*, vers 1717, détail (collection du Château de Brissac).
7b. *Idem*, dans Eugène Olivier, Georges Hermal, Robert de Roton, *Manuel de l'amateur de reliures armoriées françaises*, Paris, 1924-1925, notice 626.
Tous droits réservés

Si le grand pennon ne survivra pas à son inventrice, le petit modèle trouvera une certaine postérité au XVIII^e siècle. Son petit-neveu, Emmanuel de Cossé, évêque de Condom, l'emploie en ayant inversé l'ordre des quartiers : au 1 d'Aragon, au 2 de la deuxième maison capétienne

Le pennon héraldique des Cossé-Brissac

d'Anjou, au 3 de Bretagne et au 4 de la première maison capétienne d'Anjou, *sur-le-tout* de Cossé. Le caractère angevin est ici répété. Il est attesté sur ses reliures¹⁰ et un portrait¹¹ (fig. 7a et 7b).

Cette composition héraldique, assez surprenante dans la production française, n'est donc pas le résultat bizarre de prétentions déplacées. Elle se base sur de sérieuses connaissances généalogiques, selon les sources disponibles du temps, et met en place un véritable discours emblématique structuré au service de la promotion d'une famille et de l'affirmation de sa légitimité par l'ancienneté et la qualité de ses alliances.

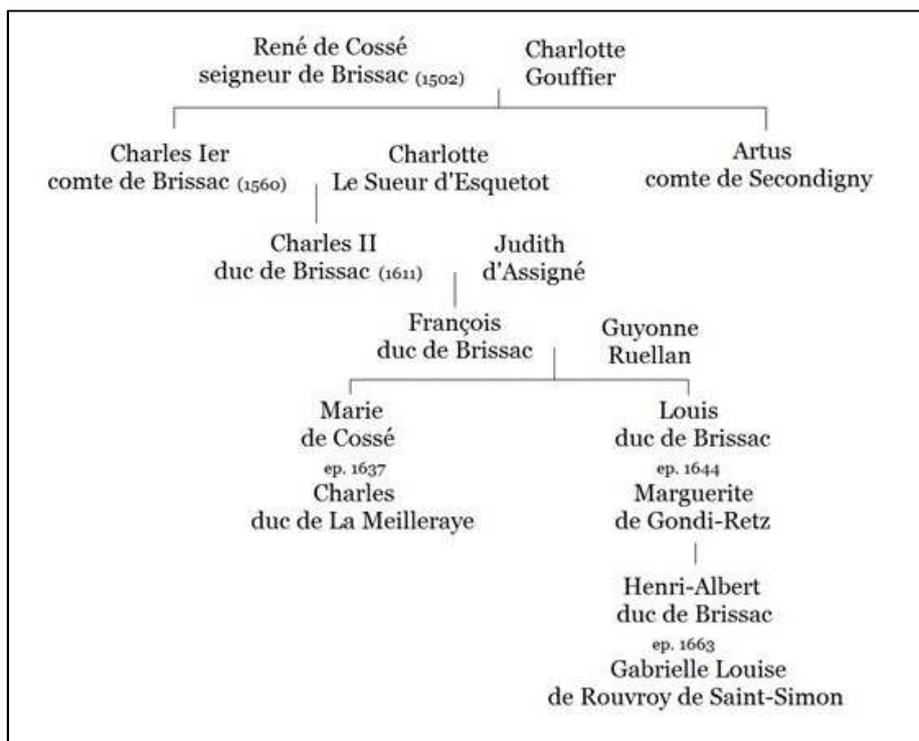
10. Eugène OLIVIER, Georges HERMAL, Robert de ROTON, *Manuel de l'amateur de reliures armoriées françaises*, Paris, 1924-1925, notice 626.

11. Marie-Anne-Hyacinthe HORTEMELS, *Portrait gravé d'Emmanuel-Timoléon de Cossé-Brissac, évêque de Condom, d'après le peintre Alexis-Simon Belle*, vers 1717, collections du château de Brissac.

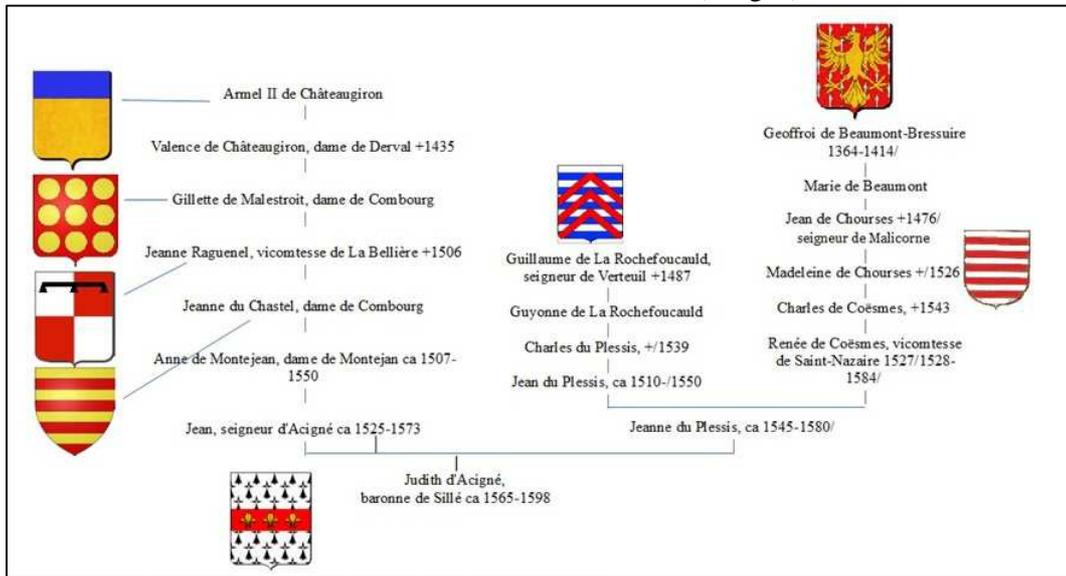
ANNEXES

- Annexe I : généalogie de la famille de Cossé-Brissac.
- Annexe II : ascendances bretonnes (Assigné).
- Annexe III : ascendances bretonnes et royales (Rohan).
- Annexe IV : ascendances françaises (Montmorency).
- Annexe V : ascendances angevines (Brienne).
- Annexe VI : ascendances françaises (Melun).
- Annexe VII : ascendances Dreux & Savoie.
- Annexe VIII : tableau généalogique Brienne-Jérusalem.
- Annexe XIII : tableau généalogique Craon-Charlemagne.

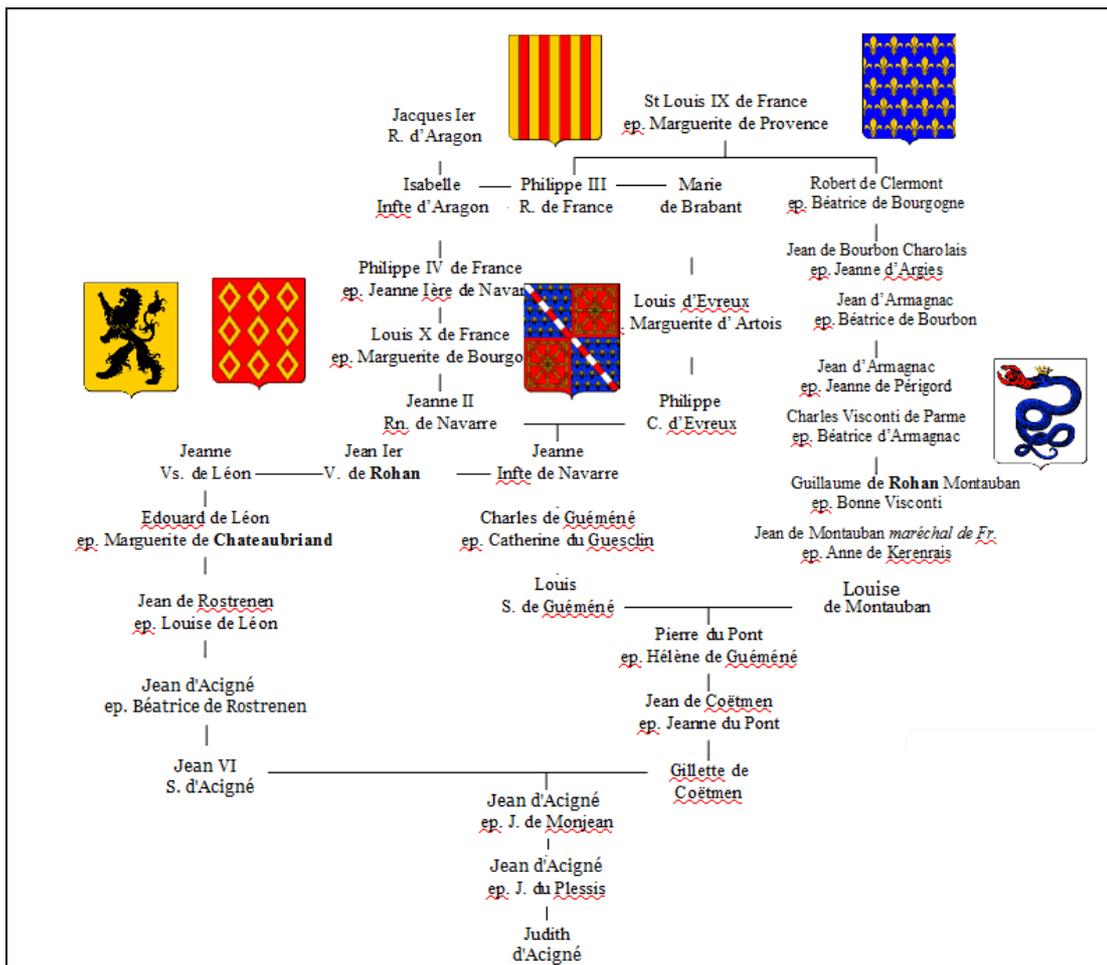
Annexe I : généalogie de la famille de Cossé-Brissac



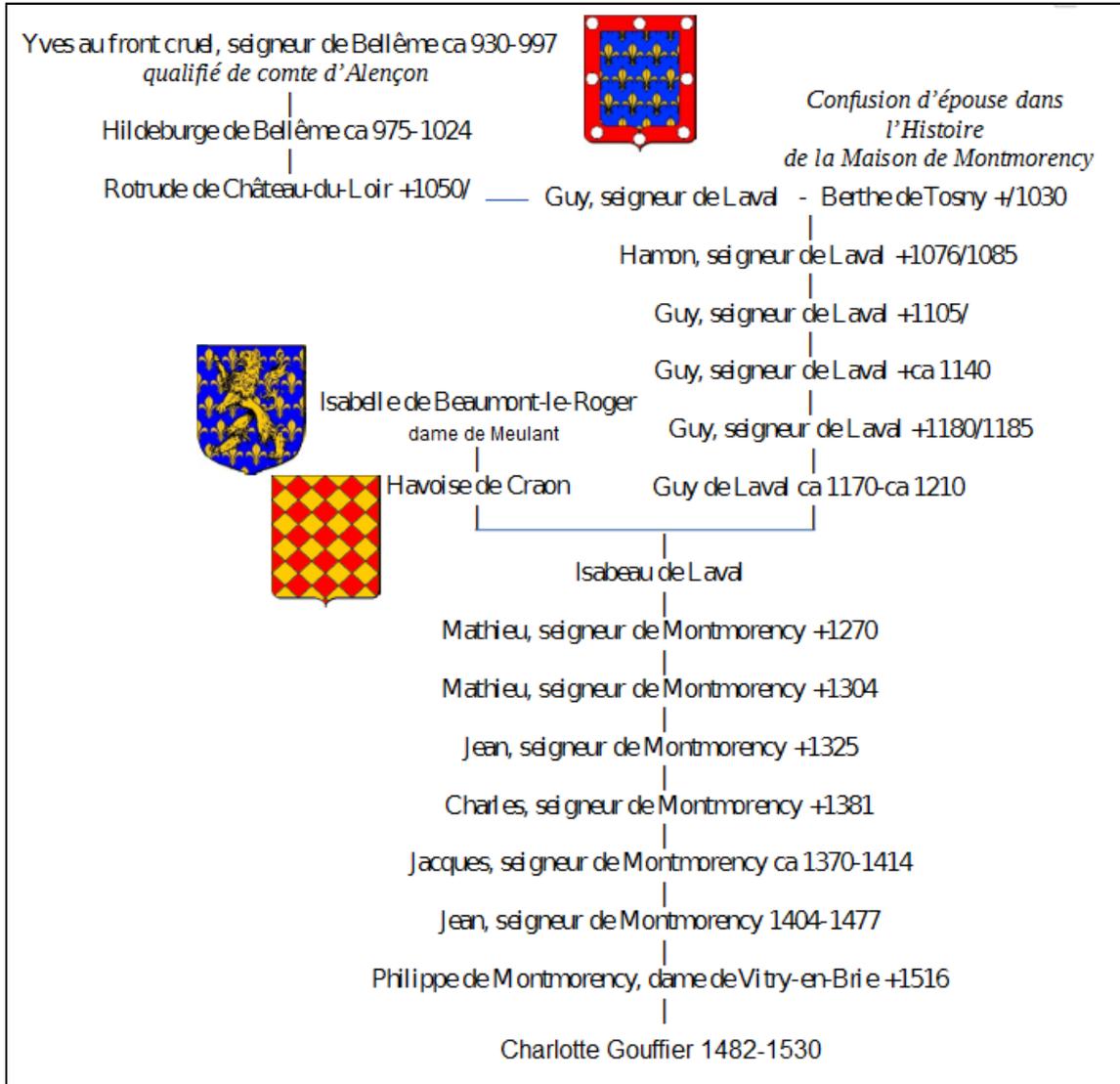
Annexe II : ascendances bretonnes (Acigné)



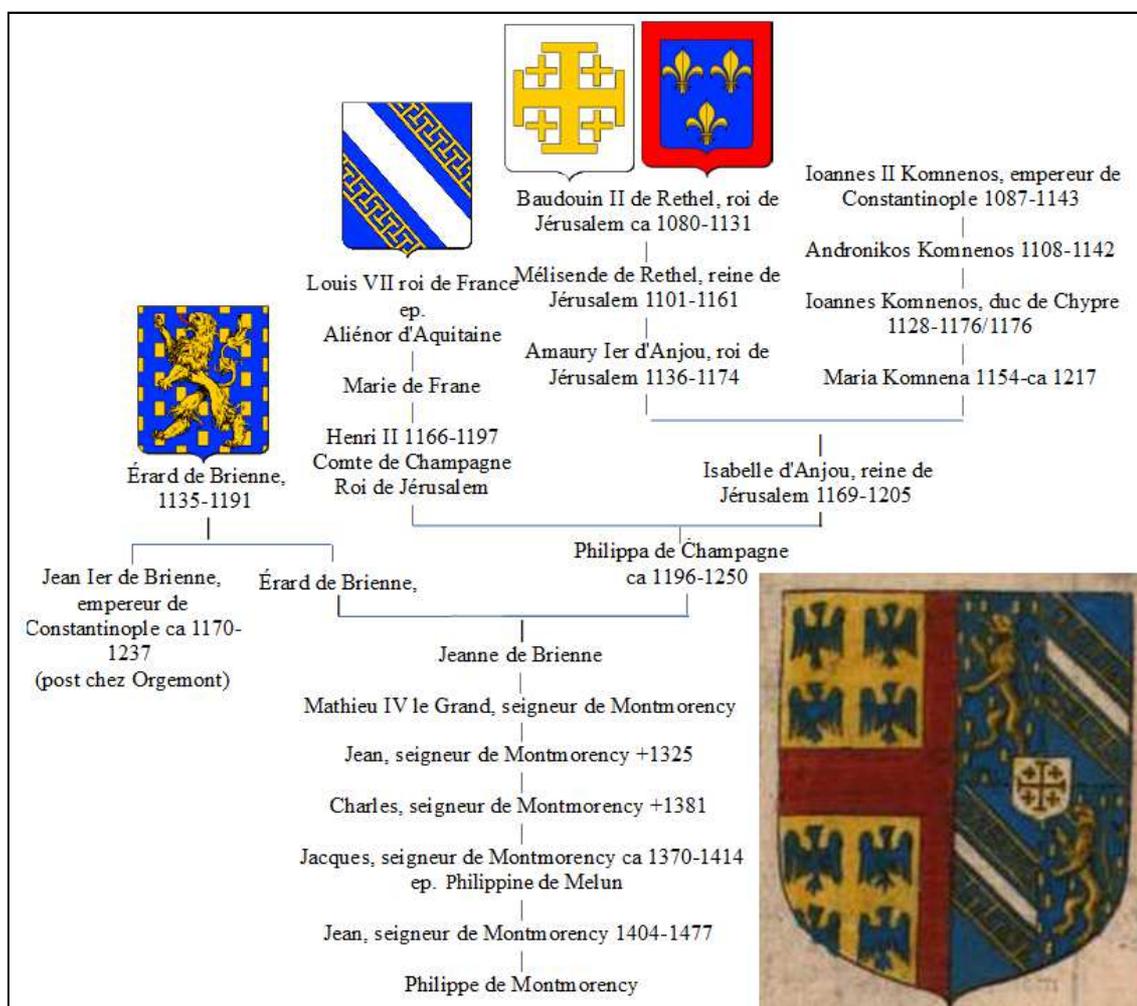
Annexe III : ascendances bretonnes et royales (Rohan)



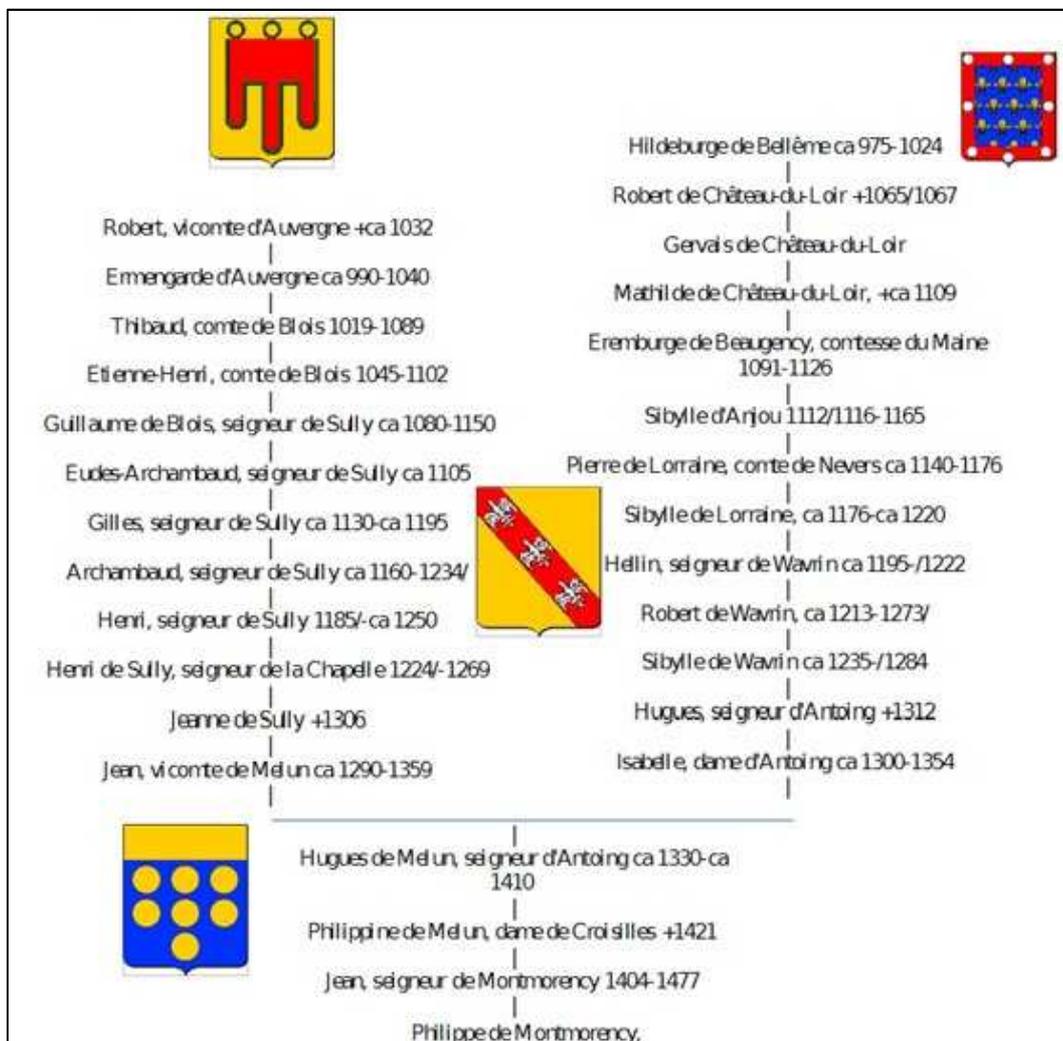
Annexe IV : ascendances françaises (Montmorency)



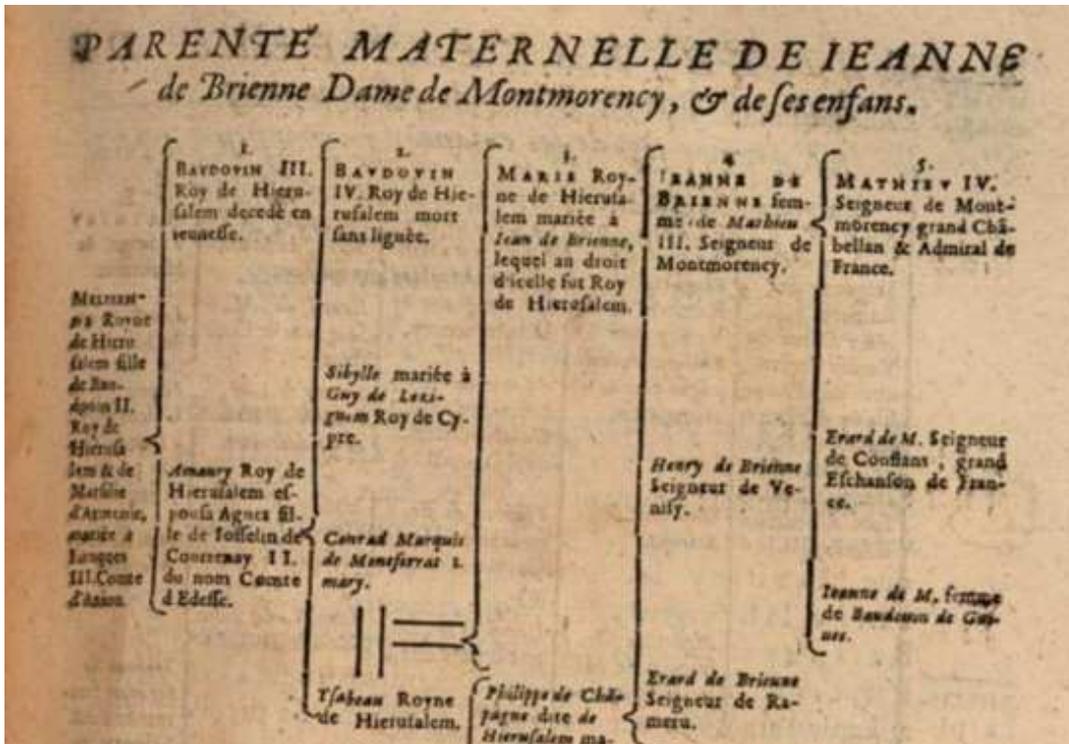
Annexe V : ascendances angevines



Annexe VI : ascendances françaises (Melun)



Annexe VIII : tableau généalogique Brienne-Jérusalem
 (André DUCHESNE, *Histoire de la maison de Montmorency*, Paris, 1624, p. 175)



Annexe IX : tableau généalogique Craon-Charlemagne
(André DUCHESNE, *Histoire de la maison de Montmorency*, Paris, 1624, p. 161)

